



www.journalumali.com

Journal du Mali

L'hebdo

N°597 du 15 au 21 octobre 2026

KIDAL

RECONQUÉRIR LA PAIX

FINANCEMENT

LA CARTE FMI

COUPE CAF

CAP SUR LES GROUPES

M - C - A
MAISON CENTRALE D'ARRÊT
DE BAMAKO

PRISONS

CONDAMNÉS À L'ATTENTE

À la Maison centrale d'arrêt de Bamako, près de neuf détenus sur dix n'avaient pas encore été condamnés fin 2025. Lenteurs judiciaires et alternatives peu appliquées alimentent une surpopulation devenue chronique.

GRATUIT

Ne peut être vendu

CANAL+

CANAL+ MALI RENOUVELLE SON ENGAGEMENT EN FAVEUR DE L'EDUCATION SUR L'ÎLE DE DIALAGOUN

Dans le cadre de sa politique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE), CANAL+ MALI a procédé à une nouvelle remise de dons à l'Ecole de Dialagoun, réaffirmant ainsi son engagement en faveur de l'éducation et du soutien aux communautés les plus vulnérables.

Pour la deuxième année consécutive, les équipes de CANAL+ MALI se sont rendues sur l'île de Dialagoun afin d'accompagner les élèves de cette localité en situation de précarité.

Cette initiative témoigne de la volonté de l'entreprise d'inscrire ses actions citoyennes dans la durée et de contribuer concrètement à l'amélioration des conditions d'apprentissage des enfants.

La cérémonie s'est déroulée en présence du Chef du campement bozo de Dialagoun, du Directeur Général de l'Ecole de Dialagoun, des membres du corps professoral, des représentants de l'Association Karama Mali, des membres du Comité de Direction de CANAL+ MALI, des parents d'élèves et élèves ainsi que des collaborateurs de l'entreprise.

A cette occasion, CANAL+ MALI a remis **225 kits scolaires** aux élèves de l'établissement ainsi qu'un **chèque d'un montant de 1 000 000 FCFA** destiné à soutenir les besoins de l'école.

Cette action s'inscrit dans la vision de CANAL+ MALI de contribuer au développement des communautés à travers des initiatives à fort impact social, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'inclusion et de l'accompagnement de la jeunesse.

« En revenant à Dialagoun pour la deuxième année consécutive, nous souhaitons réaffirmer notre proximité avec cette communauté et notre conviction que chaque enfant mérite les meilleures chances de réussite.

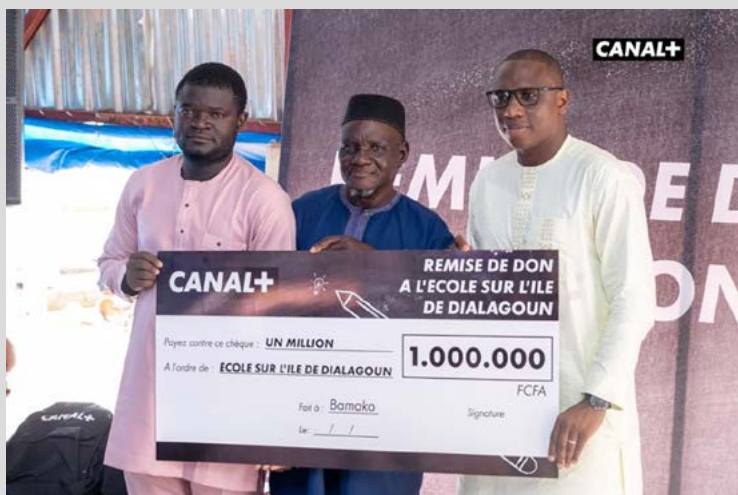
Soutenir l'éducation, c'est investir durablement dans l'avenir », a déclaré le représentant de CANAL+ MALI lors de la cérémonie.

A travers cette initiative, CANAL+ MALI confirme sa volonté de poursuivre des actions concrètes en faveur de l'éducation et du développement social au Mali.

Contact presse

Aïssata GUINDO

Chargée de Communication CANAL+ MALI
+223 72719153



REMISE DE DONNS A L'ASSOCIATION KARAMA



ÉDITO

Agir contre « Apollo »

Depuis plusieurs jours, les yeux rougis se multiplient autour de nous. Dans les familles, les quartiers et les lieux de travail, la conjonctivite communément appelée « Apollo » circule visiblement. La rentrée scolaire y ajoute désormais un espace particulièrement sensible avec des classes souvent chargées où les enfants partagent tables, fournitures et jeux. Le ministère de la Santé a reconnu le 30 septembre une multiplication des cas, tout en jugeant la situation peu alarmante. Ce message doit aujourd'hui sortir des communiqués pour entrer dans les écoles. Attendre une forte progression des consultations avant d'organiser la prévention ferait perdre un temps précieux. Les gestes recommandés sont pourtant simples. Se laver régulièrement les mains, éviter de se frotter les yeux et garder pour soi serviettes, mouchoirs et autres effets personnels réduisent les risques de transmission. Les remèdes improvisés, notamment le citron, le savon ou les collyres utilisés sans prescription, peuvent aggraver l'irritation. Chaque établissement devrait consacrer quelques minutes à cette sensibilisation. Les enseignants peuvent reconnaître les premiers signes, prévenir les parents et orienter les enfants concernés vers un professionnel de santé. Encore faut-il mettre à leur disposition de l'eau, du savon et des consignes claires. Une remontée régulière des cas observés dans les écoles permettrait aussi aux services sanitaires de suivre l'évolution de la maladie et de concentrer leurs actions sur les zones les plus touchées. Il ne s'agit pas d'alarmer, encore moins de stigmatiser les malades. Il s'agit tout simplement d'empêcher qu'une affection très contagieuse gagne rapidement les salles de classe. Face à « Apollo », la prévention doit commencer maintenant, avant qu'il ne soit trop tard.

MASSIRÉ DIOP

LE CHIFFRE

121 millions

C'est le montant en francs CFA mobilisé pour financer 90 projets d'insertion et de réinsertion socioéconomique destinés à des migrants de retour. Les financements ont été lancés le 12 octobre à Bamako.

ILS ONT DIT...

• « Nos ambitions politiques doivent correspondre à nos moyens d'action. Nos décisions doivent produire des résultats mesurables ». **Tiémoko Traoré, ministre de l'Énergie et de l'Eau**, le 12 octobre à Bamako.

• « Il ne s'agit pas d'organiser un événement de plus. Il faut faire de l'innovation un levier de transformation de l'action environnementale ». **Doumbia Mariam Tangara, ministre de l'Environnement**, le 13 octobre à Bamako.

Donnez votre avis sur Journal du Mali

RENDEZ-VOUS

16 - 17 octobre 2026 :

2ème Salon international du dromadaire, Esplanade du Stade du 26 Mars

17 octobre 2026 :

Lancement des « Samedis Live du Musée », à 17 heures au Musée national

18 octobre 2026 :

Ouverture de la saison hippique avec le Grand Prix Amadou Diatigui Diarra

20 octobre 2026 :

Clôture de l'appel à candidatures d'ENGIM Mali pour des projets dans la mangue et les énergies renouvelables

UN JOUR, UNE DATE

15 octobre 1987 : Le Président burkinabè Thomas Sankara et douze de ses compagnons sont assassinés au Conseil de l'Entente, à Ouagadougou. Sa mort met fin à quatre années de révolution.



La Fédération internationale de judo a annoncé le 10 octobre l'élévation de **Habib Sissoko**, Président du Comité national olympique et sportif du Mali, au grade de ceinture noire 8^{ème} dan. La distinction lui a été remise à Bakou, en marge des Championnats du monde.



Me Lirwana Abdourahmane, avocat et activiste nigérien, a été condamné le 13 octobre à Niamey à 1 an de prison ferme et 2 millions de francs CFA d'amende pour « diffusion de données de nature à troubler l'ordre public » sur les réseaux sociaux.

LA PHOTO DE LA SEMAINE



Bamako, 13 octobre 2026. Présentation au drapeau de la 7^{ème} cohorte du Service national des jeunes sur la place d'armes du 34^{ème} Régiment du Génie militaire. Les 2 400 recrues, dont 800 femmes, ont achevé 6 mois de formation militaire et civique.

DÉTENTION PROVISOIRE : LE GRAND EMBOUTEILLAGE CARCÉRAL

Publié le 6 octobre 2026, le rapport 2025 du Mécanisme national de prévention de la torture de la CNDH met en lumière une forte surpopulation dans plusieurs prisons maliennes. À la Maison centrale d'arrêt de Bamako, le poids de la détention provisoire accentue une pression déjà très supérieure aux capacités d'accueil.

MOHAMED KENOVI

Le phénomène ne se limite pas à la capitale. À Kayes, 462 détenus se partageaient 150 places fin 2025, soit un taux d'occupation de 308%. À Gao, l'établissement en accueillait 262 pour une capacité de 180. Dans plusieurs prisons, les effectifs dépassaient ainsi largement les capacités théoriques d'accueil. Ces niveaux réduisent l'espace disponible, compliquent la séparation entre les différentes catégories de détenus et pèsent sur les services essentiels. Au-delà du manque de places, le rapport documente surtout la composition de la population carcérale. À Bamako, sur les 3 956 personnes détenues, seules 496 avaient été condamnées, contre 1 548 inculpés et 1 912 prévenus. Autrement dit, près de 9 détenus sur 10 n'avaient pas encore fait l'objet d'une condamnation. À Kénédougou, seuls 49 détenus sur 269 étaient condamnés. À Mopti, ils étaient 124 sur 255, tandis que les 20 détenus recensés à Toukoto étaient tous en détention provisoire. Pour le Dr Boubacar Bocoum, enseignant-chercheur à la Faculté de Droit privé de l'Université Kurukanfuga de Bamako et Secrétaire général adjoint de l'Association malienne de droit pénal, ces chiffres déplacent le débat. « Lorsqu'une proportion aussi importante de la population carcérale est constituée de personnes en attente de jugement, la question devient avant tout celle du recours à la détention provisoire, de la durée des procédures et de la capacité de la justice à traiter les dossiers dans un délai raisonnable », estime-t-il.

Le nouveau Code à l'épreuve de la pratique Le nouveau Code de procédure pénale a pourtant renforcé les garde-fous. Son article 269 dispose que l'inculpé, présumé innocent, reste libre et peut être soumis au contrôle judiciaire, la détention provisoire n'intervenant qu'à titre exceptionnel. L'article 270 exige des éléments précis et circonstanciés pour justifier un placement ou une prolongation en détention et prévoit que cette mesure doit constituer l'unique moyen d'atteindre les objectifs recherchés. L'article 271 impose en outre que l'ordonnance de placement soit spécialement motivée au regard des éléments propres au dossier. Boubacar Bocoum y voit une évolution importante. À ses yeux, le nouveau dispositif inverse la logique jusque-là dominante : il ne s'agit plus de rechercher les raisons permettant de remettre un inculpé en liberté, mais de démontrer pourquoi son maintien en détention est nécessaire.

Il faut désormais passer d'une logique de réforme des textes à une véritable politique de maîtrise de l'incarcération.

Le texte prévoit également le contrôle judiciaire, avec des obligations allant de la limitation des déplacements au port d'un dispositif électronique. Le Code pénal de 2024 confirme par ailleurs le Travail d'Intérêt Général (TIG) comme peine alternative à l'emprisonnement pour les délits passibles d'une peine maximale de 2 ans. Cependant, entre les textes et leur application, l'écart demeure. Au moment de nos entretiens, le Collège des libertés et de la détention, chargé



L'intérieur de la prison de Bamako Kura, où le nombre de détenus dépasse la capacité initiale de l'établissement.

d'ordonner ou de prolonger les détentions provisoires et de statuer sur les demandes de mise en liberté, n'était pas encore opérationnel. L'un des principaux mécanismes de contrôle prévus par le nouveau Code est donc non appliqué. Me Seydou Doumbia, avocat et Président d'Avocats sans frontières Mali, relève lui aussi les avancées du nouveau cadre juridique, mais insiste sur les contraintes de mise en œuvre. Il cite notamment les Chambres

vent engorgés, observe l'avocat, avec pour conséquences des retards dans le traitement des dossiers et, parfois, le non renouvellement de certains mandats dans les délais. Il plaide également pour une meilleure orientation des procédures, notamment un recours plus fréquent aux citations directes et aux procédures de flagrance lorsque les dossiers s'y prêtent. La CNDH a précisément documenté l'ampleur de ces dépassements. Fin 2025, elle relevait

REPÈRES

Article 269 :
liberté de principe

Contrôle judiciaire :
alternative prévue

Collège des libertés :
non opérationnel

n'avaient pas bénéficié d'un renouvellement régulier de leur titre de détention. Pour la CNDH, ces durées excessives fragilisent le droit à un procès équitable et à un jugement dans un délai raisonnable.

L'accès à la défense en question Me Doumbia pointe un autre obstacle, moins visible : l'accès effectif à la défense. Le nombre limité d'avocats, particulièrement en dehors de Bamako, et les difficultés financières des détenus compliquent le suivi des dossiers. « Encore faut-il qu'il y ait quelqu'un qui soulève le cas pour que la libération suive », relève-t-il à propos des titres de détention arrivés à expiration. Il résume le problème par un facteur central : la pauvreté,

qui éloigne de nombreux détenus des services d'un conseil. À cette attente s'ajoutent les effets de la détention elle-même. Pour le Président d'ASF Mali, une détention prolongée peut entraîner d'importantes conséquences physiques et psychologiques. Il rappelle aussi la vocation de rééducation et de réinsertion de la prison, difficile à assurer lorsque les établissements sont saturés et les dispositifs d'accompagnement insuffisants. La CNDH établit le même lien entre surpopulation et conditions de vie. Elle relève des difficultés d'accès à l'eau, à l'alimentation, à l'hygiène et aux soins. À la MCA, le service social ne compte que 7 agents pour près de 4 000 détenus. L'infirmerie compte également 7 agents, soit environ un pour 572 détenus, ainsi qu'un bénévole. Dans plusieurs établissements, l'insuffisance de produits d'hygiène et de personnel médical complique encore la prise en charge.

Les alternatives comme levier de désengorgement Pour Boubacar Bocoum, le principal défi n'est désormais

plus seulement d'adopter de nouveaux textes. « Il faut désormais passer d'une logique de réforme des textes à une véritable politique de maîtrise de l'incarcération », estime-t-il. Cela suppose, selon lui, de réserver effectivement la détention provisoire aux situations où elle est indispensable, d'accélérer le traitement des procédures et de rendre opérationnelles les mesures alternatives déjà prévues. Le juriste plaide aussi pour une politique pénale différenciée, distinguant les formes graves ou organisées de criminalité des infractions moins lourdes, pour lesquelles l'incarcération peut se révéler disproportionnée. Il appelle également à renforcer les mécanismes d'aménagement des peines et de réinsertion. Me Doumbia insiste lui sur la formation des magistrats, l'orientation plus rapide des dossiers et un recours accru aux mécanismes permettant d'éviter une instruction longue lorsqu'elle n'est pas indispensable. Pour lui, la réduction de la surpopulation passera aussi par une meilleure couverture du territoire par les avocats et un accès plus effectif à l'assistance juridique. Le rapport du MNP livre une analyse similaire. Pour la CNDH, la forte proportion de détentions provisoires ne relève pas seulement d'un déficit d'infrastructures. Elle renvoie aussi aux lenteurs procédurales, à l'insuffisance du personnel judiciaire, aux difficultés logistiques, aux renvois d'audiences et au recours encore limité aux mesures alternatives. Disposer de davantage de places pourrait desserrer une partie de la pression. Mais, avec 3 460 prévenus et inculpés sur 3 956 détenus à la MCA fin 2025, le désengorgement se jouera aussi en amont des murs de la prison, dans la manière dont les dossiers seront orientés, instruits et jugés. ■

Donnez votre avis
sur **Journal du Mali**

3 QUESTIONS À



ME MAHAMADOU TRAORÉ

Avocat

1 Comment expliquez-vous la forte proportion de personnes en détention provisoire dans les prisons maliennes ?

Plusieurs facteurs se cumulent : le recours fréquent à l'incarcération, dès les premières étapes de la procédure, la lenteur de certaines enquêtes, la surcharge des cabinets d'instruction, l'insuffisance en moyens humains et matériels et le recours encore limité aux alternatives. La situation sociale des justiciables compte aussi : pauvreté, accès difficile à un avocat ou faibles garanties de représentation peuvent favoriser le maintien en détention.

2 Pourquoi certaines détentions provisoires dépassent-elles les délais prévus par la loi ?

Il faut d'abord préciser qu'une longue détention n'est pas nécessairement illégale, certains régimes autorisant des prolongations. Mais les dépassements peuvent aussi résulter d'un suivi insuffisant des échéances, de retards d'expertise, de renvois successifs, de l'absence d'un acteur de la procédure ou encore de difficultés de coordination entre services judiciaires.

3 Que faudrait-il faire pour réduire durablement le recours à la détention provisoire ?

Il faut rendre effectif le principe selon lequel la liberté est la règle et la détention l'exception. Cela suppose un contrôle rigoureux des délais, l'accélération des dossiers concernant les détenus, un recours accru au contrôle judiciaire et aux mises en liberté, ainsi qu'une meilleure aide juridictionnelle. La surveillance électronique peut compléter ces mesures, à condition d'être réellement opérationnelle et correctement encadrée.

AFRIQUE DE L'OUEST : DES PRISONS SOUS FORTE PRESSION

Au-delà du cas malien, la pression sur les établissements pénitentiaires traverse plusieurs pays de la sous-région. Du Sénégal au Niger en passant par le Burkina Faso et la Guinée, surpopulation et poids des personnes en attente de jugement sont au cœur des difficultés carcérales.

MOHAMED KENOUI



Plusieurs détenus entassés dans une prison de Dakar.

Au Sénégal, la population carcérale atteignait 15 267 détenus au 18 août 2025, selon le ministère de la Justice. Parmi eux, 547 personnes étaient en détention provisoire depuis au moins trois ans. Face à la pression, l'administration pénitentiaire a également renforcé ses capacités d'accueil : 1 390 places

supplémentaires ont été créées entre 2024 et 2025, tandis qu'un programme de modernisation prévoit la construction de plusieurs établissements. La pression apparaît moins forte au Burkina Faso, mais reste réelle. Les dernières statistiques nationales disponibles, arrêtées au 31 décembre 2024, font état de

8 799 détenus pour 5 403 places, soit un taux d'occupation de 162,9%. Les personnes en détention avant jugement représentaient 29% de la population carcérale, soit 2 552 détenus.

Entre surpopulation et pistes de désengorgement Au Niger, des données plus récentes montrent une situation particulièrement tendue dans certains établissements. À la maison d'arrêt de Niamey, 1 895 personnes étaient détenues au 8 mars 2026, dont 1 496 prévenus et 399 condamnés. L'établissement affichait alors un taux d'occupation de 416%. À Dosso, la prison civile accueillait au 15 avril 2026 329 détenus pour 250 places, dont 149 prévenus. La question du désengorgement figure d'ailleurs parmi les pré-occupations affichées par les

autorités nigériennes. En avril 2026, le ministère de la Justice mettait notamment en avant la mise en œuvre des alternatives à l'incarcération comme l'un des moyens de lutter contre la surpopulation carcérale. Le recours au travail d'intérêt général et à la comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité est également encouragé pour accélérer le traitement de certains dossiers. En Guinée, les dernières données nationales disponibles remontent à mars 2024. Elles faisaient état de 5 549 détenus, dont 55,5% en détention préventive. Le niveau d'occupation du système pénitentiaire était alors estimé à 171,4%. D'un pays à l'autre, les niveaux de surpopulation et le poids de la détention préventive varient, mais aucun des systèmes observés n'échappe totalement à la pression carcérale. Une réalité qui fait de la gestion des prisons un défi partagé à l'échelle ouest-africaine, avec des réponses encore très inégales selon les États. ■

PRISONS : LE TROP-PLEIN CARCÉRAL

À la MCA de Bamako, l'effectif atteignait près de dix fois la capacité normale fin 2025. Dans plusieurs établissements, la détention provisoire est majoritaire.

Bamako à 989%

Capacité normale : **400 places**
Détenus : **3 956**
Taux d'occupation : **989%**
Détenus au-delà de la capacité : **3 556**

Une majorité non condamnée

Condamnés : **496**
Inculpés : **1 548**
Prévenus : **1 912**
Non condamnés : **87,5%**

Prise en charge limitée

Service social de la MCA : **7 agents**
Infirmier : **7 agents et 1 bénévole**
Population carcérale : **3 956 détenus**
Certaines cellules : **Moins de 2 m² par détenu**

D'autres prisons saturées

Kayes : **462 détenus** pour **150 places**
Gao : **262 détenus** pour **180 places**
Kéniéba : **49 condamnés** sur **269 détenus**
Toukoto : **20 détenus**, tous en détention provisoire

Mineurs en attente

Détenus : **161**
Condamnés : **3**
Délais dépassés : **10 cas**

Délais dépassés

MCA de Bamako : **119**
Kayes : **32**
Bollé Femmes : **26**
Kita : **19**
Kéniéba : **10**

CANAL+



Nomad
EDUCATION



LA PLATEFORME DE REUSSITE
SCOLAIRE POUR TOUS

DU 10 SEPTEMBRE AU 31 OCTOBRE

1 MOIS GRATUIT*

A L'OPTION **Nomad+**
POUR LES ABONNES CANAL+

*Offre valable une seule fois sur la période du 10 septembre au 31 octobre 2026.



TELECHARGEZ
MAINTENANT



KIDAL : APRÈS L'ARMÉE, RÉINSTALLER L'ÉTAT

Les FAMA ont repris Kidal le 6 octobre, près de six mois après leur retrait. La sécurisation de la ville ouvre un autre chantier : rétablir l'administration, ramener les services publics et renouer avec des populations dispersées, alors que les groupes armés restent actifs.

MASSIRÉ DIOP

L'armée malienne a consolidé sa présence après des opérations aériennes et terrestres menées dans le cadre de l'opération Dougoukoloko. Le Front de libération de l'Azawad (FLA), qui tenait Kidal avec le JNIM depuis les attaques du 25 avril, affirme avoir effectué un « repli stratégique et maîtrisé » afin de préserver ses hommes et ses moyens. Le gouvernement annonce « le retour progressif de l'administration et des services sociaux de base ». L'État-major entend aussi sécuriser les populations, les frontières et la circulation des personnes et des biens. La ville a toutefois changé de contrôle sans bataille terrestre décisive. Le FLA présente son retrait comme temporaire et les groupes armés conservent une capacité d'action dans la région. Le retour des FAMA constitue donc un succès, sans marquer la fin des menaces.



Des militaires maliens devant le fort de Kidal le 7 octobre 2026.

services publics et au retour des familles. Une présence limitée au chef-lieu laisserait les agents, les commerçants et les transporteurs exposés dès leur sortie de la localité. Réfugié à Gao depuis juillet, l'enseignant Almoustapha Maïga souhaite rentrer, mais évoque l'insécurité et le mauvais état de la route. « Beau coup de mes collègues veulent aussi retourner, mais nous ne savons pas comment, avec

dans 16 écoles de la région, touchant 2 913 élèves, dont au moins la moitié de filles. Fin juin, l'UNICEF signalait encore des établissements endommagés ou occupés et un accès très réduit aux cours. La Direction régionale de la Santé avait aussi été prise pour cible. Trois cliniques mobiles assuraient une partie des soins. En août, le CICR a transféré six blessés du Centre de santé de référence de Kidal vers l'hôpital de Gao. Le réseau urbain d'eau, qui desservait environ 1 004 ménages, avait également été affecté. Le retour des déplacés réclame une organisation concrète. Certaines familles ont perdu leur logement, leurs revenus ou leurs moyens de transport. Sidi Mohamed Ag Almoctar, Président du Conseil régional de Kidal, espère que « cette fois-ci, c'est la bonne ». Cet espoir reste lié à la possibilité de rentrer sans s'exposer à un nouvel abandon.

Confiance La gouvernance locale forme le troisième volet. Élus, autorités traditionnelles, organisations de femmes et de jeunes, éleveurs, commerçants et déplacés doivent être associés aux décisions sur la reconstruction et les services. Dans un climat où la parole publique demeure prudente, des consultations régulières peuvent faire remonter les besoins sans confondre critique, désaccord politique et soutien aux groupes armés. L'universitaire Pierre Cla-

le manque de ressources », a-t-il confié à la Deutsche Welle. Il demande un appui au transport pour ceux qui ont tout laissé derrière eux. Le renseignement de proximité et le traitement des alertes comptent autant que les patrouilles. Une population qui craint des représailles ou ne dispose d'aucun interlocuteur fiable transmet difficilement les informations nécessaires pour empêcher la reconstitution des réseaux armés.

Services Le retour des services part d'une situation dégradée. Après le 25 avril, l'alimentation scolaire avait été suspendue

Une administration présente, des routes praticables, des services ouverts et des habitants revenus durablement donneront un contenu concret à la reprise de Kidal. Sans ces relais civils, la ville risque de rester une position militaire disputée.

L'expérience récente incite à la prudence. Après la reprise de novembre 2023, le gouvernorat, la police, la gendarmerie, le Trésor, l'hôpital et l'Académie d'enseignement avaient repris leurs activités. Les axes restaient cependant dangereux. Les attaques d'avril 2026 ont ensuite provoqué le départ de l'armée, de l'administration et d'une partie des habitants.

Sécurité Tenir Kidal suppose de protéger la ville et ses accès. La route de Gao, les liaisons avec Anéfis, Tessalit et Aguelhoc ainsi que les circuits d'approvisionnement sont essentiels aux

EN BREF

SERVICES PUBLICS : DES NORMES POUR ENCADRER LES PRESTATIONS

Le ministère de la Refondation de l'État a réuni le 8 octobre à Bamako administrations, autorités indépendantes, société civile et secteur privé autour de l'introduction de normes de prestation des services publics. Portée par le Commissariat au développement institutionnel, la démarche doit préciser les conditions d'accès, les délais de traitement, les coûts, les responsabilités des agents et la prise en charge des réclamations. « Refonder l'État, c'est aussi refonder sa relation avec les citoyens », a déclaré le ministre Yaya Gologo. Il a rattaché ces normes aux principes de continuité, d'égalité, de transparence et de reddition des comptes énoncés par la Charte africaine sur les valeurs et les principes du service public et de l'administration. Le Plan d'action gouvernemental 2025-2026 prévoit déjà des bureaux d'accueil et d'orientation, l'affichage des tarifs et des boîtes à suggestions. Les propositions de l'atelier devront ensuite être traduites en règles applicables et en mécanismes de suivi accessibles aux usagers. ■

ver Bakoroba Traoré plaide pour une décentralisation plus poussée et pour le dialogue. « Il ne faut surtout pas fermer la porte », estime également un habitant interrogé par Studio Tamani. La concertation n'exclut ni l'autorité de l'État ni la lutte contre les violences. Elle peut réduire les frustrations dont les groupes armés tirent parti. Une administration présente, des routes praticables, des services ouverts et des habitants revenus durablement donneront un contenu concret à la reprise de Kidal. Sans ces relais civils, la ville risque de rester une position militaire disputée et de connaître encore les changements de contrôle qui ont rythmé son histoire récente. ■



DR AHMADOU TOURÉ

« Aucun développement durable n'est possible sans souveraineté effective »

Dans son nouvel ouvrage, « Souveraineté et refondation étatique au Mali (2020-2026) : vers l'Alliance des États du Sahel », l'enseignant-chercheur Dr Ahmadou Touré analyse la trajectoire ouverte en 2020. Maître-assistant et Directeur du Centre de recherche en gouvernance, médiation et sécurité au Sahel, il précise les critères d'une souveraineté effective et les conditions nécessaires à la consolidation de l'AES.

PROPOS RECUEILLIS PAR MASSIRÉ DIOP

Quelle idée centrale relie les années 2020 à 2026 ?

Il s'agit de la reconquête d'une souveraineté effective et durable, comprise comme la capacité retrouvée de l'État à décider de son destin politique, sécuritaire, économique et diplomatique. La Charte de la Transition, les Assises nationales de la Refondation, la Constitution de 2023, le Cadre stratégique de refondation de l'État et la Vision Mali Kura 2063 ont donné à cette orientation un ancrage institutionnel. La montée en puissance des FAMA, la reprise de Kidal et l'émergence de l'AES l'ont prolongée sur les plans territorial et régional. Cette refondation ne sera durable qu'avec une présence civile effective de l'État et des résultats perceptibles pour les populations.

Comment reconnaître une souveraineté effective ?

Elle suppose un contrôle territorial durable, la maîtrise des décisions d'emploi de la force et la capacité de choisir ses partenariats ou de mettre fin aux dispositifs jugés inefficaces. Elle passe aussi par un meilleur contrôle des ressources stratégiques, la transformation locale et la mobilisation fiscale. Elle se vérifie surtout dans le retour des écoles, des services de santé, de l'état-civil et de l'eau. Aucun développement durable n'est possible sans souveraineté effective. Celle-ci se vérifie lorsque l'État assume pleinement sa responsabilité et produit des résultats concrets.

Quelle fragilité menace le plus la reconstruction de l'État ?

Le principal risque réside dans le décalage entre la reconquête militaire et l'ancrage civil. Sans services publics ni confiance des populations, le contrôle territorial est fragile. Il faut déployer et former des personnels locaux, investir dans les services essentiels, organiser le dialogue intercommunautaire, renforcer la justice transitionnelle et associer renseignement, présence civile et développement local.

Que doit encore accomplir la Confédération AES ?

Elle doit consolider ses institutions communes et leur donner leurs propres moyens. La Force unifiée doit s'appuyer sur un renseignement partagé, des protocoles harmonisés et une doctrine commune. Des corridors routiers et énergétiques, des réseaux électriques interconnectés, des initiatives agricoles et une banque finançant les projets productifs doivent rendre l'intégration visible dans le quotidien. La souveraineté collective sera crédible lorsqu'elle produira des bénéfices concrets et partagés en matière de sécurité, d'énergie, d'alimentation, d'échanges et d'emplois. ■

CANAL+



DES LA SAISON 2027-2028

LES MATCHS DES 3 COUPES D'EUROPE
EN EXCLUSIVITE SUR CANAL+

SPORT

FINANCEMENT PUBLIC : L'OPTION FMI SE PRÉCISE

Après la mission conduite du 5 au 9 octobre, le Mali et le Fonds monétaire international poursuivent leurs échanges en vue d'un programme appuyé par une Facilité élargie de crédit (FEC). Encore à préparer, cet accord pourrait permettre de diversifier les ressources et de réduire la pression du financement intérieur.

FATOUMATA MAGUIRAGA

La visite du FMI n'a pas débouché sur l'ouverture de négociations. Le ministère de l'Économie et des Finances annonce la transmission d'informations complémentaires et des visio-conférences. Aucun montant, calendrier ou engagement définitif n'a encore été arrêté. Les besoins de financement de l'État restent élevés. Selon la Direction générale de la dette publique, le Trésor a mobilisé 724,23 milliards de francs CFA sur le marché régional de l'UEMOA au premier semestre 2026. Fin juin, la dette intérieure représentait 52,9% de l'encours total, contre 47,1% pour la dette extérieure. Le taux d'endettement s'établissait à 38,3% du PIB. Le niveau global est inférieur au plafond communautaire de 70%, mais la structure de la dette compte. Dans son dernier rapport sur le Mali, le FMI relevait qu'environ 1 285 milliards de francs CFA d'obligations régionales et de prêts syndiqués arrivaient à échéance en 2026, presque deux fois plus qu'en 2025. Le recours soutenu aux banques et au marché régional alourdit le service de la dette

Taux d'endettement :

38,3% du PIB

Encours de la dette

Dette intérieure :

52,9%

Dette extérieure :

47,1%



Le ministre de l'Économie et des Finances, Alousseini Sanou, recevant les membres de la délégation du FMI le 9 octobre 2026.

et peut réduire les ressources disponibles pour financer les entreprises.

Un relais concessionnel Une FEC offrirait des ressources à des conditions plus favorables et sur une durée plus longue que les émissions à court terme. Elle pourrait aussi compléter les financements déjà obtenus auprès de la Banque mondiale, de la BAD et de la BOAD. Selon la même source, sept accords totalisant 190,89 milliards de francs CFA ont été signés au premier semestre, dont 185,88 milliards sous forme de prêts.

EN BREF

FIBRE OPTIQUE : LE NIGER ET L'ALGÉRIE LANCENT LEUR INTERCONNECTION

Le Niger et l'Algérie ont lancé le 6 octobre 2026 à Assamaka leur interconnexion par fibre optique le long de leur frontière commune. Le projet vise à désenclaver les populations, les administrations et les entreprises, en facilitant l'accès à des services de télécommunication de qualité et à moindre coût. L'infrastructure sera déployée le long des tronçons de la route transsaharienne reliant l'Algérie au nord, le Nigeria au sud et le Tchad à l'est. Elle doit améliorer l'accès aux services numériques et renforcer l'intégration régionale. Le projet prévoit aussi la construction d'un centre de données destiné au stockage et à la gestion des données à l'échelle nationale. L'interconnexion doit permettre une jonction avec le Burkina Faso et le Bénin afin d'étendre la connectivité dans le Sahel. Parallèlement, les autorités algériennes ont annoncé l'achèvement d'une liaison stratégique entre In Guezzam, en Algérie, et l'axe Arlit - Agadez, au Niger. Sa mise en service offrira une capacité de 100 Gb/s. Le Mali et le Sénégal avaient de leur côté officialisé le 5 octobre l'interconnexion de leurs réseaux de fibre optique, renforçant ainsi la connectivité sous-régionale.

Mali La BAD prévoit un investissement de 480 milliards

Le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque africaine de développement (BAD) ont échangé sur les perspectives de développement de l'économie malienne. Dans le cadre de son Document de stratégie pays 2026-2031, la BAD prévoit de mobiliser 800 millions de dollars, soit environ 480 milliards de francs CFA, pour accompagner les priorités de développement du pays. À l'issue d'une rencontre tenue

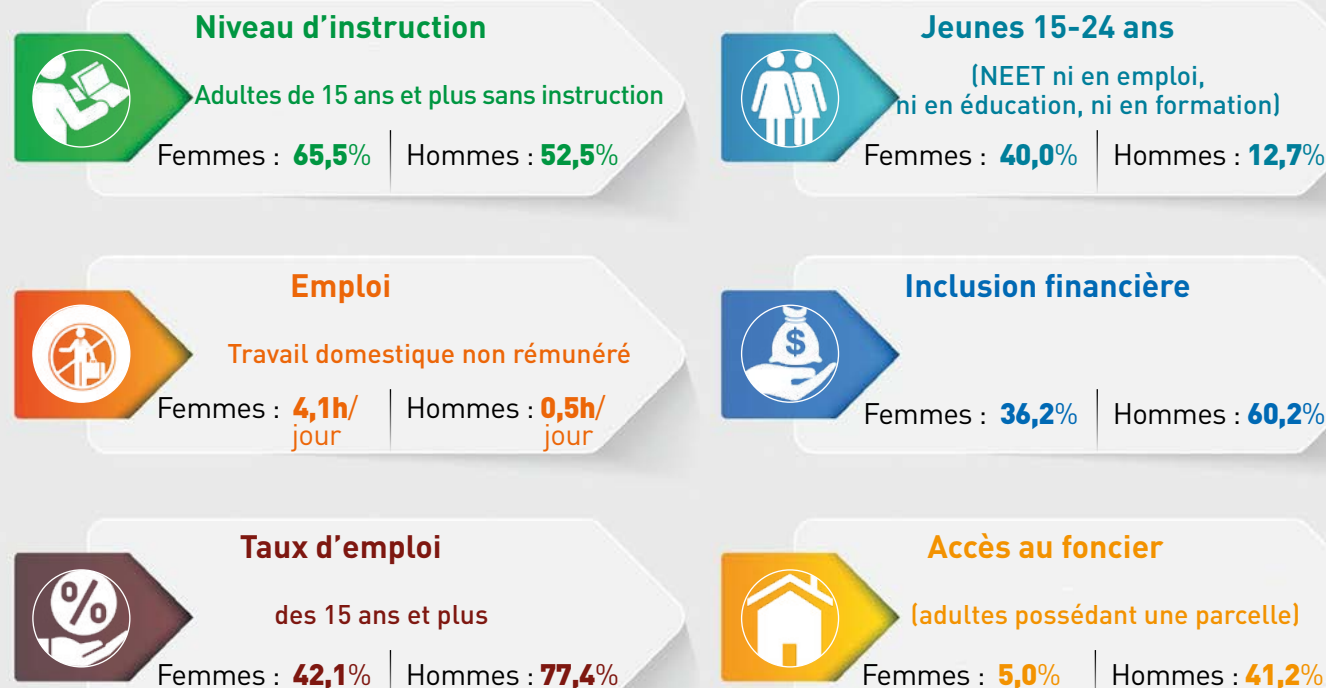
le 6 octobre entre les deux institutions, les échanges ont porté sur les priorités d'investissement définies par les autorités maliennes. Le Document stratégique 2026-2031, approuvé en avril 2026, retient notamment le développement des infrastructures dans l'agriculture, les transports et l'énergie. La stratégie vise à mobiliser 800 millions de dollars d'ici 2031, à travers les ressources de la Banque et des cofinancements, afin

de contribuer au financement de la Stratégie nationale pour l'émergence et le développement durable (SNEDD) 2024-2033. Depuis le début de ses opérations au Mali en 1974, la BAD a financé environ 117 projets pour un montant cumulé estimé à 4,3 milliards de dollars. Son portefeuille actif comprend actuellement 15 projets, dont 14 dans le secteur public, représentant des engagements globaux d'environ 478 millions de dollars.

Les perspectives d'intervention de la Banque s'inscrivent dans les secteurs de l'énergie, du transport routier et du renforcement des compétences. Le Programme opérationnel 2026-2028 comprend cinq opérations souveraines, d'un montant total de 419,37 millions de dollars, avec un accent sur le développement du secteur privé, notamment dans les chaînes de valeur à fort potentiel, et la création d'emplois pour les jeunes.

Hommes-femmes : des écarts persistants

Malgré des engagements constants qui prônent la réduction des inégalités sociales, « des écarts persistants qui conditionnent l'accès aux opportunités économiques », continuent d'exister entre les femmes et les hommes au Mali. Quelques chiffres clés.



Source : INSTAT (Analyse Genre - EMOP 2025)

Paru dans Journal du Mali l'Hebdo N°597 du 15 au 21 octobre 2026

Journal du Mali



DÉCHETS MÉNAGERS : LES CHAMPS FAUTE DE DÉPÔTS

Faute de dépôts de transit accessibles, certains GIE de Bamako déversent les déchets collectés dans des champs périphériques, avec l'accord de leurs propriétaires. Présenté comme utile aux deux parties, cet arrangement révèle surtout les ruptures de la chaîne d'évacuation des ordures.

ALI SANKARÉ



Des ramasseurs d'ordure dans un point de dépôt temporaire.

Pour Bamadou Sidibé, Président du Collectif des Groupements intervenant dans l'Assainissement au Mali (COGIAM), une gestion durable commence par une collecte régulière. Il préconise des poubelles fermées dans les ménages, le tri à la source et la transformation des matières organiques en compost, plutôt que leur mélange avec les plastiques, les métaux et les autres résidus. Les GIE assurent la pré-collecte, avant l'évacuation vers les sites de transit et de traitement. Toute rupture lors de l'une de ces étapes ralentit le ramassage dans les quartiers et favorise la création de dépôts sauvages. « La ville des Trois caïmans ne dispose que d'un seul dépôt de transit aménagé, qui se trouve en Commune II », affirme-t-il. Un nouveau dépôt, inauguré en

juillet 2026 dans le deuxième arrondissement pour plus de 356 millions de francs CFA, a renforcé les équipements existants. Pour le COGIAM, cette infrastructure demeure cependant insuffisante au regard des besoins des quartiers.

Présenté comme utile aux deux parties, cet arrangement révèle surtout les ruptures de la chaîne d'évacuation des ordures.

À Sogoniko, Faladié, Banankabougou, Yirimadio et Sirakoro-Mégoué, des GIE transportent une partie des déchets vers des champs de la zone aéroportuaire. Selon Amadou Diadié Samassékou, membre d'un GIE, ces déversements reposent parfois sur un accord conclu avec les exploitants agricoles.

Solution précaire « Pendant la saison sèche, les propriétaires des champs nous sollicitent pour aller déverser nos déchets chez eux. Non seulement ils estiment qu'ils fertilisent les terres, mais ils y trient aussi les sachets en plastique et le fer pour les revendre », explique-t-il. Mais l'épandage d'ordures ménagères non triées ne peut être assimilé à du compost et expose les sols à des matières potentiellement polluantes. Pendant l'hivernage, cette solution devient plus difficile. Les cultures occupent les parcelles, l'humidité complique le tri et les véhicules doivent parcourir plusieurs kilomètres sur des routes dégradées pour trouver un autre lieu de déchargement. Ces contraintes ralentissent la collecte et favorisent l'accumulation des ordures dans les quartiers. La capitale dispose de sites destinés à recevoir les dé-

chets, notamment à Noumoubougou, mais leur accessibilité et la continuité de l'évacuation sont contestées par les GIE. L'augmentation du nombre de dépôts de transit ne suffira pas sans une chaîne fonctionnelle associant pré-collecte, transport, tri, compostage contrôlé, recyclage et traitement final. ■

EN BREF

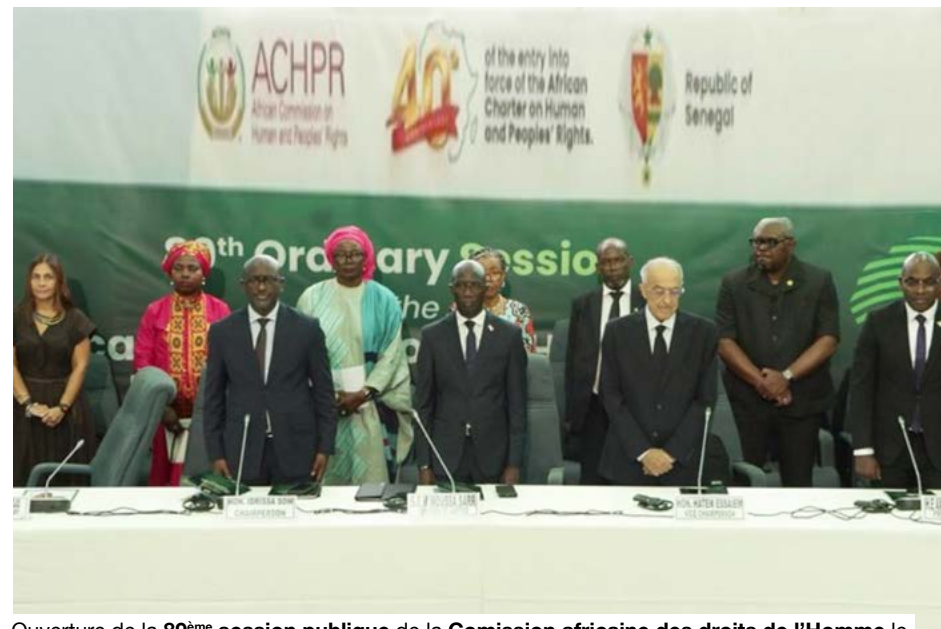
DÉPLACEMENTS FORCÉS : PLUS DE 414 000 PERSONNES TOUTES JOURS CONCERNÉES

Le Mali comptait 414 524 personnes déplacées internes au 30 septembre 2026, selon les chiffres présentés le 12 octobre à Genève lors de la 77^{ème} session du Comité exécutif du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Le pays accueillait également 322 584 réfugiés et demandeurs d'asile sur son territoire. Les autorités maliennes ont aussi recensé 90 648 personnes rapatriées, tandis que 343 091 réfugiés maliens vivaient encore dans des pays d'asile. Ces données illustrent l'ampleur persistante des mouvements de populations et les besoins en matière de protection, d'assistance, de retour et de réintégration. À Genève, la délégation malienne a mis en avant le rapatriement volontaire, l'accueil des réfugiés et des demandeurs d'asile ainsi que la réintégration socio-économique des personnes de retour. Elle a également rappelé l'adoption en 2024 d'une loi relative au statut de l'apatride et la mise en place d'une Commission nationale chargée des apatrides. Pour les déplacés internes, le retour durable est étroitement lié à la sécurité dans les zones d'origine, mais aussi à l'accès au logement, à l'école, aux soins, à l'eau et aux moyens de subsistance. Les difficultés peuvent se prolonger après le retour lorsque les habitations ont été détruites, les terres abandonnées ou les activités économiques interrompues. La session du HCR, prévue jusqu'au 16 octobre, doit poursuivre les échanges sur les déplacements forcés et les solutions durables, dans un contexte où le Mali est à la fois pays d'origine, d'accueil et de retour pour de nombreuses populations affectées sur le territoire national. ■

DROITS HUMAINS : LES VOIX DU SAHEL À DAKAR

La 89^{ème} session publique de la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples se tient à Dakar du 12 au 21 octobre. Les préoccupations du Sahel, sans constituer un thème officiel, y sont portées par des organisations citoyennes et des défenseurs des droits humains.

MASSIRÉ DIOP



Ouverture de la 89^{ème} session publique de la Commission africaine des droits de l'Homme le 12 octobre 2026 à Dakar.

Les onze commissaires examinent la situation des droits humains sur le continent, les rapports des États, les communications reçues et les activités des mécanismes spéciaux. La rencontre coïncide avec le 40^{ème} anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples, le 21 octobre 1986. Le Forum des ONG, organisé du 8 au 10 octobre, a précédé la session. Ses travaux ont abordé l'espace civique, la liberté d'expression, l'accès à l'information, la protection des défenseurs, les conflits, les déplacements ainsi que l'eau et l'assainissement,

thème de l'Union africaine pour 2026. AfricTivistes a recueilli des contributions de citoyens, d'activistes et de défenseurs à travers ses réseaux Sahel Activistes, Sahel Résilience et CitizenLabs. Leur synthèse doit porter sur les libertés publiques, les droits numériques, la protection des populations et l'accès aux mécanismes africains.

Libertés Le rétrécissement de l'espace civique figure parmi les préoccupations relevées à l'échelle du continent par le Forum des ONG. Dans plusieurs pays sahéliens, des organisations de

défense des droits et des associations de presse documentent aussi des suspensions de médias, des poursuites ou interpellations de journalistes et d'activistes ainsi que des difficultés d'accès à l'information. Les autorités concernées invoquent la sécurité nationale, l'ordre public et la lutte contre la désinformation. La Commission doit entendre, les 12, 13, 14, 18 et 19 octobre, des déclarations d'États, d'institutions nationales et d'ONG. Ses rapporteurs présenteront leurs travaux sur la liberté d'expression, les défenseurs des droits humains, les prisons, la torture, les réfugiés, les déplacés et les migrants. Les examens périodiques portent sur le Cameroun, la Guinée-Bissau, Maurice et la Zambie et non sur le Sahel central. Les préoccupations sahéliennes passeront par les déclarations, les échanges avec les commissaires et les documents transmis par la société civile. « L'objectif n'est pas seulement de documenter les problèmes, mais également d'identifier les réponses existantes », explique AfricTivistes. La CADHP peut adopter des résolutions et adresser des recommandations aux États, sans prononcer des jugements comparables à ceux de la Cour africaine. Les conclusions de Dakar préciseront la place accordée aux alertes venues du Sahel. ■

UNE SEMAINE DANS LE MONDE PLANÈTE VIVANTE : LA FAUNE AFRICAINE EN FORT DÉCLIN

Les populations animales suivies en Afrique ont diminué de 80% entre 1970 et 2022, selon le rapport Planète vivante 2026, publié le 8 octobre par le Fonds mondial pour la nature (WWF). Ce chiffre ne signifie pas que huit animaux sur dix ont disparu. Il mesure l'évolution moyenne de populations de vertébrés observées dans le temps. À l'échelle mondiale, l'étude porte sur 35 803 populations appartenant à 5 790 espèces de mammifères, d'oiseaux, de poissons, de reptiles et d'amphibiens. Leur taille moyenne a reculé de 73%. Les populations vivant en eau douce enregistrent la plus forte baisse, avec 85%, devant les espèces terrestres, 69%, et marines, 59%. La dégradation des habitats constitue la première cause recensée, suivie de la surexploitation, du changement climatique, de la pollution et des espèces invasives. Le rapport relève cependant que 43% des populations étudiées progressent et que 7% restent stables. La reconstitution de populations d'éléphants en Afrique australe montre que des politiques de conservation continues peuvent inverser ce déclin. ■

ÉCHOS DES RÉGIONS

SIKASSO : LA MALNUTRITION INFANTILE DEMEURE PRÉOCCUPANTE

La région de Sikasso renforce la coordination de la lutte contre la malnutrition avec la mise en place d'une plateforme multisectorielle réunissant services techniques, société civile et partenaires. Les données de l'enquête SMART présentées lors de la première rencontre montrent la dégradation de plusieurs indicateurs. Entre 2023 et 2024, la prévalence du retard de croissance est passée de 22,5% à 34,1%, tandis que la malnutrition aiguë est passée de 8,2% à 9,4%, dont 1,1% sous sa forme sévère. La plateforme doit mieux coordonner les interventions en faveur des moins de 5 ans. Les participants ont aussi insisté sur la disponibilité et la bonne utilisation des aliments et du lait thérapeutiques. L'objectif est d'améliorer la prévention, le dépistage et la prise en charge, tout en renforçant la collaboration entre les acteurs de la région. ■

COUPE CAF : LE RÉAL ET FC DIARRA À UN TOUR DES GROUPES

Le Mali conserve deux représentants en Coupe de la Confédération après le premier tour préliminaire. L'AS Réal de Bamako et le FC Diarra abordent, les 17 et 18 octobre, une double confrontation qui peut leur ouvrir les portes de la phase de groupes.

MASSIRÉ DIOP



L'AS Real de Bamako et le FC Diarra visent la phase de groupe de la Coupe CAF.

L'AS Réal sera le premier à entrer en lice, le 17 octobre en Tunisie, face à l'Espérance sportive de Zarzis. Le retour est programmé pour le 24 octobre à Bamako. Les Scorpions arrivent à ce rendez-vous après avoir éliminé Vitesse FC du Burkina Faso avec une victoire 2-1 à l'extérieur puis un nul 0-0 à domicile.

Cette qualification a montré l'un de leurs principaux atouts, à savoir la capacité à gérer une double confrontation. Classé parmi les clubs de niveau 2 par la CAF avant le tirage, le Réal possède aussi davantage d'expérience continentale que son compatriote. Sa solidité défensive et sa faculté à obtenir un résultat hors de

Bamako seront précieuses face à Zarzis. Le club tunisien, absent des compétitions continentales depuis 20 ans, a toutefois réussi son retour. Il a éliminé Diambars du Sénégal 3-2 sur l'ensemble des deux matches, une victoire 3-1 à domicile et une défaite 1-0 au retour.

Atouts Le FC Diarra recevra de son côté ASKO de Kara le 18 octobre avant de se déplacer au Togo le 25. Pour sa première campagne africaine, le club de Sébénicoro a franchi un obstacle important en sortant Nations FC du Ghana. Vainqueur 1-0 à Bamako, il a ensuite obtenu le nul 1-1 à Accra. Cette capacité à résister loin de ses bases constitue son meilleur argument. Les hommes de Hamidou Sangaré peuvent aussi s'appuyer sur leur jeunesse, leur discipline et l'enthousiasme d'un groupe qui découvre la compétition sans complexe. Finaliste de la Coupe du Mali 2026 après avoir notamment éliminé le Stade malien en demi-finale, FC Diarra a déjà montré qu'il pouvait tenir dans des matches fermés. ASKO représente néanmoins un test supérieur. Le club togolais, lui aussi classé parmi les équipes de niveau 2 par la CAF, a balayé l'AS ZAM du Niger 6-0 sur l'ensemble des deux manches au tour précédent. Pour les deux clubs maliens, ce 2ème tour préliminaire signifie entrer directement en phase de groupes. Celle-ci débutera du 27 au 29 novembre. Le Réal mise sur son vécu, Diarra sur son élan. Deux chemins différents pour tenter de maintenir le Mali présent dans la compétition. ■

Éliminatoires JO 2028 Les Aigles Dames renversent le Bénin

Les Aigles Dames ont validé leur qualification pour le troisième tour des éliminatoires des Jeux olympiques de Los Angeles 2028 en renversant le Bénin 6-2, le 13 octobre à Bamako. Battues 3-1 à l'aller, les Maliennes ont inversé la tendance devant leur public pour s'imposer 7-5 sur l'ensemble des deux rencontres. Fatoumata Diarra, Saratou Traoré, Agueïssa Diarra, auteure d'un doublé, Aïssata Traoré et Oumou Koné ont inscrit les buts maliens. Cette large victoire permet à la sélection de poursuivre son parcours après une manche aller qui l'avait placée dans une situation délicate. Le prochain obstacle sera le Sénégal, qualifié lui aussi pour le troisième tour. Les rencontres sont prévues entre le 23 février et le 6 mars 2027. Le Mali devra cette fois éviter de se retrouver rapidement en difficulté, comme face au Bénin, dans une compétition où la marge d'erreur se réduit à chaque étape. Le chemin vers Los Angeles est long. Les éliminatoires africaines comptent cinq tours et seules deux sélections du continent décrocheront leur billet pour les Jeux de 2028. Pour les Aigles Dames, le succès contre le Bénin constitue donc une étape importante, mais pas encore décisive. ■



CARTONS DE LA SEMAINE

Kamory Doumbia a été récompensé le 10 octobre pour son excellent début de saison avec le Stade Brestois. L'international malien a reçu le trophée de Joueur Kostum des mois d'août et septembre. Auteur de quatre buts et d'une passe décisive en cinq rencontres de Ligue 1 sur la période, le milieu offensif confirme son importance dans le dispositif brestois.

Cristiano Ronaldo a quitté prématurément le rassemblement du Portugal après un désaccord avec le sélectionneur Jorge Jesus sur son utilisation. La Fédération portugaise a ouvert le 9 octobre une procédure disciplinaire et prononcé une suspension provisoire contre son capitaine. L'attaquant de 41 ans a ensuite présenté ses excuses pour son départ et s'est dit prêt à accepter une éventuelle sanction.

MASQUES ET MARIONNETTES : UN PATRIMOINE VIVANT À TRANSMETTRE

Porteurs de récits, de croyances et de valeurs sociales, les masques et marionnettes occupent une place essentielle dans le patrimoine culturel malien. Reconnue par l'UNESCO, la tradition de Markala reste toutefois confrontée au défi de la transmission.

JOSEPH AMARA DEMBÉLÉ



L'artiste Yaya Coulibaly avec ses marionnettes.

Les masques et les marionnettes sont bien plus que des objets sculptés ou des personnages de spectacle. Ils racontent l'histoire des communautés, transmettent des valeurs et traduisent une vision du monde dans laquelle les êtres humains, les animaux et les forces invisibles sont étroitement liés. Dans les sociétés traditionnelles, ces pratiques accompagnent les cérémonies et les rassemblements communautaires. Elles associent sculpture, danse, chant, musique et représentation théâtrale, tout en faisant circuler des connaissances héritées des générations précédentes. Selon le maître marionnettiste Yaya Coulibaly, leurs origines remontent à l'ancienne

relation entre les humains, les animaux sauvages et les esprits associés aux forêts, aux cours d'eau et aux collines sacrées. « La première marionnette est la jeune fille appelée mēren », explique-t-il. Chaque masque et chaque marionnette possède une signification. Le lion symbolise la puissance et l'autorité, tandis que la vache, appelée misi, apparaît dans des représentations qui dénoncent certains travers de la société.

Transmission Les marionnettes collectives, connues sous le nom de kalakakono sogow, reproduisent les comportements humains à travers des scènes symboliques. Les spectacles rappellent

l'importance de la solidarité, de l'honnêteté et du respect des règles sociales. Pour Yaya Coulibaly, le recul de ces pratiques tient d'abord à la rupture de la transmission entre les générations. Autrefois, les anciens enseignaient aux jeunes les techniques de fabrication, les récits et la signification des représentations. « Aujourd'hui, cette transmission devient difficile, notamment à cause du désintérêt de certains jeunes, du manque de moyens financiers et de l'évolution des modes de vie », observe-t-il. Les changements religieux conduisent aussi à l'abandon de certaines traditions. L'insécurité empêche l'organisation de manifestations culturelles dans plusieurs localités, notamment à Markala. Sans formation des jeunes, soutien aux artistes et sensibilisation des communautés, certains savoir-faire pourraient disparaître avec leurs détenteurs. L'inscription en 2014 de la sortie des masques et marionnettes de Markala sur la Liste représentative du Patrimoine culturel immatériel de l'Humanité constitue une reconnaissance, mais elle ne suffit pas à assurer durablement leur continuité. « Pour préserver ce patrimoine, il faut encourager la transmission, valoriser le travail des marionnettistes et donner davantage de place à ces expressions culturelles dans nos événements et nos espaces éducatifs », conclut Yaya Coulibaly. ■

INFO PEOPLE

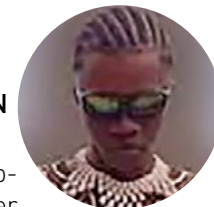
ROKIA TRAORÉ EN TOURNÉE EN ITALIE

Rokia Traoré retrouve les scènes italiennes. La chanteuse malienne se produira le 24 octobre au Teatro Puccini de Florence, le 27 à l'Alcatraz de Milan dans le cadre de JAZZMI, puis le 28 au Teatro Apollo de Lecce. Ces trois dates prolongent sa présence sur les scènes européennes en 2026. Auteure, compositrice et multi-instrumentiste, Rokia Traoré développe une musique nourrie des traditions maliennes, mais aussi du rock, du folk et de la chanson contemporaine. Son passage en Italie donnera au public l'occasion de retrouver un répertoire marqué par le n'goni, le balafon et une écriture singulière, portée par une voix devenue signature forte de la scène malienne contemporaine.



LIMA STONNE ANNONCE SON EP « SOMAKALAN DEN »

Lima Stonne s'apprête à dévoiler « Somakalan Den », son nouvel EP, annoncé pour le 16 octobre. L'artiste malienne en a donné un premier aperçu avec « Djigui Tana », dont le clip officiel est disponible depuis le 2 octobre. Ce morceau ouvre la promotion du projet et installe l'univers musical de l'EP avant sa sortie sur les plateformes. Avec « Somakalan Den », Lima Stonne poursuit son actualité avec un format court. Le projet doit permettre de découvrir plusieurs titres inédits et confirmer une orientation mêlant sonorités actuelles et influences maliennes. Cette sortie prolonge le travail engagé avec « Djigui Tana » et ouvre une nouvelle étape dans sa carrière.



Directeur de publication :
Mahamadou CAMARA
mcamara@journaldumali.com

Directrice déléguée :
Aurélien DUPIN
aurelie.dupin@journaldumali.com

Rédacteur en chef :
Massiré DIOP

Secrétaire de rédaction :
Ramata DIAOURÉ

Rédaction :
Mohamed KENOVI - Fatoumata
MAGUIRAGA - Ibrahim BABY

Stagiaires :
Joseph Amara Dembélé - Ali SANKARÉ

Photographie : Bakary E. DAOU

Infographiste : Marc DEMBÉLÉ

JOURNAL DU MALI L'HEBDO, édité
par IMPACT MÉDIA Presse.
Hamdallaye ACI 2000 - Immeuble
Badenya, près MÆVA Palace - Bamako
Tél : +223 20 23 00 66
www.journaldumali.com
contact@journaldumali.com



Adoptez des **solutions biométriques avancées** pour plus de **sécurité.**



20 28 00 00
www.afribone.com

